

## COMITE DE PILOTAGE

**27<sup>ème</sup> Réunion ordinaire du Comité de pilotage, tenue le vendredi 21 juillet 2017, dans la salle de réunion du ministère des mines et de l'énergie**

---

### *Compte rendu*

Le Comité de pilotage a tenu sa vingt-septième réunion ordinaire, la première de l'année 2017, le vendredi 21 juillet 2017 à la salle de réunion du ministère des mines et de l'énergie, sous la présidence de Monsieur Badawasso GNARO, Vice-président du Comité de pilotage.

Etaient présents à cette réunion vingt (20) membres du Comité de pilotage ainsi que le Coordonnateur national de l'ITIE-Togo et ses collaborateurs. Ci-joint la liste de présence.

La réunion a débuté à 09 heures 10 minutes par les mots de bienvenue du Vice-président qui a dirigé la réunion en l'absence du Président.

L'ordre du jour de la réunion a été modifié et adopté comme suit :

1. Examen et adoption des comptes rendus de la 26<sup>ème</sup> réunion ordinaire et de la 10<sup>ème</sup> réunion extraordinaire du Comité de pilotage
2. Examen et adoption du projet de rapport annuel d'avancement de l'ITIE-Togo pour l'année 2016
3. Compte-rendu du processus de recrutement de l'Administrateur indépendant pour l'élaboration des rapports ITIE-Togo 2015 et 2016 (confer Exigence 1.4.IV de la norme ITIE) pour adoption
4. Présentation du programme des activités ITIE-Togo Exercice 2018
5. Divers
  - Affectation des recommandations ITIE aux entités concernées pour leur mise en œuvre
  - Campagne de dissémination du rapport ITIE-Togo 2014
  - Don EGPS de la Banque Mondiale
  - Point sur l'évolution de la mise en œuvre de l'ITIE au Togo de janvier à juin 2017

- 1. Examen et adoption des comptes rendus de la 26<sup>ème</sup> réunion ordinaire du Comité de pilotage et de la 10<sup>ème</sup> réunion extraordinaire du Comité de pilotage**

Les comptes rendus de la 26<sup>ème</sup> réunion ordinaire et de la 10<sup>ème</sup> réunion extraordinaire du Comité de pilotage tenues respectivement les mardi 07 mars 2017 et le 04 avril 2017 ont été examinés et adoptés.

- 2. Examen et adoption du projet de rapport annuel d'avancement de l'ITIE-Togo pour l'année 2016**

Le rapport annuel d'avancement est une exigence de la norme ITIE. Ainsi, le présent rapport a été élaboré conformément aux dispositions de l'exigence 7.4 de la norme 2016 qui stipule que le groupe multipartite est tenu d'évaluer les résultats et l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE sur la gouvernance des ressources naturelles et d'en publier des rapports chaque année. Depuis